

# FICHE DE CONTACT ET D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

\* Champs obligatoires

## LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

Téléphone\* : \_\_\_\_\_ Email\* (en majuscules) <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> J'accepte de recevoir des informations du Rond-Point de la Danse à cette adresse e-mail :  Oui  Non

### DISCIPLINES

Chaque cours et créneau horaire est choisi pour la saison. Un changement ne peut se faire qu'avec l'accord du professeur et de la direction.

ÉLÈVE 1 (NOM + PRÉNOM) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire (pour les enfants) : \_\_\_\_\_

Discipline 1 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 2 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 3 :	Jour :	Horaire :	Tarif :

ÉLÈVE 2 (NOM + PRÉNOM) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire (pour les enfants) : \_\_\_\_\_

Discipline 1 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 2 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 3 :	Jour :	Horaire :	Tarif :

ÉLÈVE 3 (NOM + PRÉNOM) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire (pour les enfants) : \_\_\_\_\_

Discipline 1 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 2 :	Jour :	Horaire :	Tarif :
Discipline 3 :	Jour :	Horaire :	Tarif :

**RGPD :** Le Rond-Point de la Danse recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 3 ans, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif du Rond-Point de la Danse et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à [lerondpointdeladanse@hotmail.com](mailto:lerondpointdeladanse@hotmail.com), en précisant dans l'objet du mail « Droit des personnes ».

### MODE DE PAIEMENT (chèques libellés à l'ordre de : Le Rond-Point de la Danse)

Note : Il ne sera procédé à aucun remboursement en cours de saison quel qu'en soit le motif (cf. règlement intérieur ci-joint)

**Paiement de l'intégralité de l'offre souscrite, à l'inscription.**

Total à payer : ..... € (Merci de renseigner le détail de vos frais s'inscription dans la fiche suivante)

Paiement comptant encaissé le : \_\_\_\_\_

Mode de paiement :

Espèce = .....  Chèque = ..... (Paiement en 3 fois : 1=.....2=.....3=.....)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2023

Signature :

**1. Frais d'inscription** (à multiplier par le nombre d'élèves) :

.....x35 = .....€

**2. Abonnements Cours** (additionner les tarifs de chaque cours, voir grille tarifaire) :

Cours 1 : \_\_\_\_\_ €  
 Cours 2 : \_\_\_\_\_ €  
 Cours 3 : \_\_\_\_\_ €  
 Cours 4 : \_\_\_\_\_ €  
 Cours 5 : \_\_\_\_\_ €  
**SOUS-TOTAL** .....€

**Remise** : Forfaits Famille ou Passion :

- Remise 2 cours / même foyer ou danseur : -15% -.....€
- Remise 3 cours / même foyer ou danseur : -20% -.....€
- Remise Exceptionnelle : ..... -.....€

**TOTAL COURS** .....€

**3. Acomptes de 70€ par Pré-inscriptions** (à déduire pour les anciens adhérents uniquement)

Cours 1 : \_\_\_\_\_ -.....€  
 Cours 2 : \_\_\_\_\_ -.....€  
 Cours 3 : \_\_\_\_\_ -.....€  
 Cours 4 : \_\_\_\_\_ -.....€  
 Cours 5 : \_\_\_\_\_ -.....€  
**SOUS-TOTAL** -.....€

**TOTAL (Frais d'inscription + Cours - Acomptes / 1+2-3)** .....€

**4. Prises en charge d'État** (pour les collégiens et jeunes de 18 ans uniquement)

- Carte collégien de Provence -.....€
- Pass Culture -.....€

**TOTAL (Frais Inscription + Cours - Acomptes - Prises en charges / 1+2-3-4)** .....€

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE

(Extraits vidéo et photographies)

### PARTIE À REMPLIR SI VOUS ETES RESPONSABLE LEGAL D'UN ÉLÈVE MINEUR.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

En ma qualité de responsable légal de(s) l'élève(s) (NOMS Prénoms) \_\_\_\_\_

(Ci-après le « **Mineur** »)

**Autorise** gracieusement le *Rond-Point de la Danse*, à enregistrer, utiliser et exploiter l'image et/ou les propos du Mineur fixé(s) sur des photographies et/ou des supports vidéo ou multimédia tels qu'ils résulteront des enregistrements qui seront réalisés lors du gala de fin d'année du mois de juin 2024 et lors des cours de danse durant la saison de septembre 2023 à juin 2024, pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de signature de l'autorisation. Ceci à des fins de promotion de l'école de danse ou de communication interne ou externe, et notamment sur Internet sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>, et applications mobiles, dans les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), dans des newsletters de l'école de danse, ainsi que pour tout type de manifestation de danse.

**N'Autorise pas**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2023

Signature (précédée de la mention "**lu et approuvé**")

### PARTIE À REMPLIR SI VOUS ETES MAJEUR AGISSANT EN VOTRE NOM ET POUR VOTRE COMPTE.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

**Autorise** gracieusement le *Rond-Point de la Danse*, à enregistrer, utiliser et exploiter l'image et/ou mes propos fixé(s) sur des photographies et/ou des supports vidéo ou multimédia tels qu'ils résulteront des enregistrements qui seront réalisés lors du gala de fin d'année du mois de juin 2024 et lors des cours de danse durant la saison de septembre 2023 à juin 2024, pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de signature de l'autorisation. Ceci à des fins de promotion de l'école de danse ou de communication interne ou externe, et notamment sur Internet sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>, et applications mobiles, dans les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), dans des newsletters de l'école de danse, ainsi que pour tout type de manifestation de danse.

**N'Autorise pas**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2023

Signature (précédée de la mention "**lu e et approuvé**")

## Règlement intérieur

Le Rond Point de la Danse - 3175 Route du Colonel Maurice Bellec 13540 PUYRICARD – [www.lerondpointdeladanse.fr](http://www.lerondpointdeladanse.fr)

Ce règlement est destiné à nous permettre d'exercer notre passion commune dans la détente, la bonne humeur et le respect.

La danse est un art difficile qui demande de la discipline, de la rigueur et de la passion. L'école a pour objectifs : de faire connaître la danse et transmettre cette passion, de familiariser les enfants avec le public et la scène, de les préparer à une éventuelle carrière. Régularité et ponctualité sont indispensables.

### **Article 1 : Domaine d'application**

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'école de danse « le Rond-Point de la Danse ». Toute inscription ou participation aux activités proposées en vaut acceptation sans réserve.

### **Article 2 : Frais d'inscription**

Les frais d'inscription sont obligatoires ; 35€ par danseur.

### **Article 3 : Assurances**

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. L'assurance contractée par l'école de danse couvre des dommages complémentaires pendant les activités proposées par l'école.

### **Article 4 : Inscription aux cours et tarifs**

L'école se réserve le droit de modifier le planning des activités collectives en fonction du nombre de personnes inscrites (8 personnes minimum par cours). Dans ce cas, le remboursement au prorata temporis sera effectué. Le tarif des prestations est défini chaque année et, est dû individuellement pour une saison complète (de septembre N à juin N+1) sans report sur la saison suivante et incessible. Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière et il tient compte des vacances et jours fériés. Le paiement total est à remettre au professeur, lors de l'inscription. En cas de non-paiement des prestations à l'inscription, l'élève sera refusé jusqu'à sa régularisation totale. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cours de saison quel qu'en soit le motif.

### **Article 5 : Hygiène, tenue vestimentaire et chaussures**

L'élève doit avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. Il se présentera par ailleurs au cours dans un état d'hygiène saint. De même, il utilisera une paire de chaussures appropriée à son cours de danse (baskets, chaussons, pointes, etc...) qui tiennent bien le pied, et en bon état. Il est demandé d'utiliser, dans la salle de danse, une paire de chaussures spécifiquement dédiée à la salle de danse (pas de chaussures ayant servi à l'extérieur) ou des chaussettes, afin d'éviter d'abîmer le tapis de danse ou de le salir, celui-ci qui étant utilisé par divers styles de danse. Attention, les chaussures aux semelles en caoutchouc de couleurs susceptibles de marquer le sol sont interdites.

Une tenue de cours est imposée pour chaque discipline, afin de garder une cohésion de groupe. La liste des tenues règlementaires est visualisable sur le site internet de l'école de danse dans la rubrique « inscription. »

### **Article 6 : Propreté des lieux et respect du voisinage**

Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, vestiaires, parking extérieur). Il est interdit de fumer et manger dans les locaux. Chacun est invité à apporter sa propre bouteille/gourde d'eau. De même, l'école étant située aux abords des habitations, il est demandé à chacun de faire preuve de civisme de ne pas déranger le voisinage par des cris ou bavardages sur le parking ou dans la rue. La voirie et les entrées portails des voisins ne doivent en aucun cas être utilisées pour le stationnement, même rapide.

### **Article 7 : Sécurité, pertes ou vols**

Toute personne non élève du dit cours ne sera pas admis dans la salle, sauf autorisation donnée par le professeur. Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires. Nous recommandons de mettre le nom de l'enfant sur toutes ses affaires.

### **Article 8 : Substances illicites et alcool**

L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, dans les locaux et aux abords de l'école de danse est interdite.

Parafe :

### **Article 9 : Absences, respect et discipline**

Dans l'école, les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux. Il est interdit d'y mâcher du chewing-gum et d'y manger. En cas de manquement répété, le professeur pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève.

En cas d'abandon des cours, d'absence de courte ou longue durée, il est nécessaire de prévenir le professeur par tout moyen. À noter qu'aucune absence ne sera remboursée.

### **Article 10 : Décision du professeur et exclusion**

Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. Le professeur et la direction se réservent la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive un élève qui aurait commis un manquement au présent règlement intérieur. Dans ce cas, les frais d'inscriptions et l'abonnement de l'élève resteront acquis pleins et entiers. Le fait d'enseigner la danse dans une autre structure sans en avoir informé la direction est un motif d'exclusion pour un élève.

### **Article 11 : Cours annulé**

En cas d'absence du professeur, l'école préviendra les élèves dans les meilleurs délais par tout moyen (y compris affichage). Nous attirons l'attention de chacun sur l'importance de la communication par messagerie instantanée, whatsapp, SMS, e-mail et sur notre site internet, ce sera la solution privilégiée pour nous. Une solution de remplacement (autre date ou autre professeur) pourra être proposée par l'école, sauf en cas de force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, crise sanitaire etc.). Une séance pourra ponctuellement être annulée s'il y a moins de 3 élèves inscrits à celle-ci. Aucun remboursement d'un cours annulé ne pourra être sollicité par l'élève. En cas d'évènement recouvrant les caractéristiques de la force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, crise sanitaire, confinement, etc...) l'élève ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes versées au titre des frais d'inscriptions et des frais concernant chaque discipline pour laquelle il suit un enseignement.

### **Article 12 : Enfants et responsabilité des parents**

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.

### **Article 13 : Spectacles, soirées, démonstrations**

L'école proposera au fil de la saison, des stages, des animations, et le Gala de fin de saison.

Ces prestations se dérouleront soit au sein de l'école, soit en extérieur dans un lieu adapté.

Chaque prestation sera payante avec des prix variables, qui couvrent les dépenses de ladite prestation (professeur, location de la salle, et frais annexes).

Le Gala de fin de saison étant l'évènement le plus important de l'école, il est appréciable que les élèves soient présents aux répétitions planifiées au mois de juin.

En effet, cet évènement vise à valoriser les élèves, afin qu'ils puissent dévoiler à leurs proches tous les acquis de leur année. À ce titre et pour que ce spectacle soit des plus merveilleux, les élèves seront vêtus d'un costume. Le coût par élève et par discipline s'élèvera entre 30€ et 50€ et sera à verser au cours de l'année au moment des commandes.

### **Article 14 : Informations CNIL et droit à l'image**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le danseur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, en adressant sa demande sur l'adresse e-mail « [lerondpointdeladanse@hotmail.com](mailto:lerondpointdeladanse@hotmail.com) »

### **Article 15 : Informations données en cours d'année**

Les élèves doivent se montrer très attentifs aux différents courriers de l'école qui sont diffusés par messagerie instantanée, e-mail ou par affichage dans le hall d'entrée. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur les cours et l'organisation des diverses manifestations (stages, événements, répétitions etc.). Il ne pourra pas être reproché à l'école de danse un manque d'information à partir du moment où l'un des supports aura été utilisé.

**Je reconnais avoir lu ce règlement intérieur, et je suis d'accord pour m'y conformer.**

**Je retrouve ce règlement intérieur sur le site <http://lerondpointdeladanse.fr/>.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2023

**Signature (précédé de la mention lu et approuvé) :**

## **Pièces à fournir**

**Les dossiers incomplets ne pourront être acceptés**

- Fiche : de contact et d'inscription, remplie et signée
- Fiche : Détails de vos frais d'inscription
- Paiement total de la cotisation (frais d'inscription + cours)
- Règlement intérieur, signé
- Autorisation d'exploitation de l'image, remplie et signée
- Certificat médical de moins de 3 mois, m'autorisant la pratique de la ou des discipline(s) choisie(s)

# TARIFS 2023-2024

Veillez trouver ci-dessous nos tarifs 2023-2024

Frais d'inscription

**35€/an**

## COURS DE DANSE

Cours d'1h

**136€/trimestre**

Soit 408€/an

1 heure de cours / semaine  
(hors vacances scolaires)

1 cours d'essai gratuit

Engagement annuel

Facilité de paiement en 3  
fois sans frais

Cours d'1h15

**152€/trimestre**

Soit 456€/an

1h15 de cours / semaine  
(hors vacances scolaires)

1 cours d'essai gratuit

Engagement annuel

Facilité de paiement en 3  
fois sans frais

Cours d'1h30

**169€/trimestre**

Soit 507€/an

1h30 de cours / semaine  
(hors vacances scolaires)

1 cours d'essai gratuit

Engagement annuel

Facilité de paiement en 3  
fois sans frais

## Forfait Famille

Remise 2 cours / même foyer

**-15% sur le total**

(hors frais d'inscription)

Remise 3 cours / même foyer

**-20% sur le total**

(hors frais d'inscription)

## Forfait Passion

Remise 2 cours

**-15% sur le total**

(hors frais d'inscription)

Remise 3 cours

**-20% sur le total**

(hors frais d'inscription)



## CARTES COLLÉGIEN DE PROVENCE

Le Rond-Point de la Danse est partenaire de la carte Collégien de Provence



Collégien de Provence

Jusqu'à 100€ de réduction

Prise en charge par le dispositif

Sous présentation du code de la carte

Pour en savoir plus sur le dispositif Collégien de Provence :

<https://www.collegiendeprovence.fr/>

## PASS CULTURE

Le Rond Point de la Danse est partenaire du Pass Culture



15-18 ans

Entre 20€ et 30€ de réductions  
Prise en charge par le dispositif

Sous présentation du QR code

18-20 ans

Jusqu'à 300€ de réductions

Prise en charge par le dispositif

Sous présentation du QR code

Pour en savoir plus sur le dispositif Pass Culture : <https://pass.culture.fr/>

LE ROND POINT DE LA DANSE  
07.66.52.01.92  
lerondpointdeladanse@hotmail.com



